



RETENUE DE CASSIOZ ET PRELEVEMENT DANS LA NAPPE AUX VARINS



Commune : PRAZ-SUR-ARLY

DOSSIER DE CONCERTATION PREALABLE

-

BILAN TIRE DE LA CONCERTATION

SOMMAIRE

1) Présentation générale du projet	3
1.1. Contexte – constats locaux	3
1.2. Objectifs du projet	4
1.3. Objet de la concertation	4
1.4. Méthodologie du bilan	4
2) Organisation de la concertation	5
2.1. Principes de la concertation	5
2.2. Mesures de concertation mises en œuvre	5
2.2.1. Sites internet	6
2.2.2. Relations presse et médias	11
2.3. Moyens d'expression	14
2.3.1. Recueil des avis écrits	14
2.3.2. Réunion publique	14
3) Bilan de la concertation	15
3.1. Bilan quantitatif	15
3.1.1. Répartition des contributions selon les moyens d'expression	15
3.1.2. Répartition des contributions selon les thématiques abordées	15
3.2. Questions et avis reçus par thématique	16
3.2.1. Avis d'ordre général	16
3.2.2. Détails du projet	16
3.2.3. Stationnement / accès	19
3.2.4. Economie	20
3.2.5. Exploitation	21
3.2.6. Impacts environnementaux	21
3.2.7. Risques naturels	22
3.2.8. Travaux	22
3.2.9. Planning	22
3.3. Conclusion, les enseignements de la concertation	23

1) Présentation générale du projet

1.1. Contexte – constats locaux

Les stations de ski du Val d'Arly ont mené une réflexion commune, à long terme et globale sur leur installation de neige de culture pour leurs domaines skiables. Cette réflexion a conclu à apporter une « assurance neige » sur les principales liaisons entre les stations mais a aussi permis de quantifier les besoins en eau nécessaires à l'alimentation de l'ensemble du réseau neige à terme.

A ce jour, les stations du Val d'Arly (Flumet, Notre Dame de Bellecombe et Praz-sur-Arly) enneigent environ 40 ha de l'ensemble de leurs domaines skiables. A court et moyen terme, la surface à enneiger sera environ portée à 58 ha, puis à 66 ha à long terme. Cela représente respectivement des consommations d'eau moyenne par saison d'environ 180 000 m³ et 200 000 m³.

La retenue de Cassioz a été dimensionnée pour permettre de disposer d'un bassin tampon avec une capacité suffisante pour produire de la neige de culture en période hivernale sans prélèvements importants en période d'été et de forte fréquentation de la station, et donc de forte utilisation des captages d'eau potable. Le volume de rétention nécessaire est de 28 000 m³.



Illustration du projet de retenue dans la plaine de Cassioz

Afin de remplacer en partie le pompage existant de 200 m³/h dans l'Arly (problèmes tant sur le plan qualitatif que quantitatif) un prélèvement dans la nappe du Haut-Arly au niveau des Varins est envisagé. Des essais de pompage entre 2014 et 2016 ont

conclu à la possibilité d'un prélèvement à hauteur de 120 m³/h. Par précaution, le fonctionnement de ce pompage sera asservi selon des seuils, pour ne pas impacter la production d'eau potable.

Les travaux sont prévus, sous réserve des autorisations des propriétaires fonciers, pour :

- L'automne 2020 pour les travaux préparatoires (défrichement) ;
- Le printemps et l'été 2021 pour la construction de la retenue et la pose des réseaux associés.

1.2. Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est pour la commune de Praz-sur-Arly de disposer d'une retenue d'eau pour le réseau neige de culture du domaine skiable formé par les trois stations que sont Flumet, Notre Dame de Bellecombe et Praz-sur-Arly.

Dans le cadre de ce projet la commune saisit également l'opportunité d'aménager un plan d'eau d'agrément et de baignade, sur son territoire communal, afin de diversifier ses activités touristiques estivales.

1.3. Objet de la concertation

Conformément à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, ce projet doit faire l'objet d'une concertation préalable. Cette concertation permet de présenter le projet au public, afin d'associer et recueillir les avis des futurs usagers, riverains, associations et toute personne concernée.

La concertation a porté sur la totalité du projet conçu par la collectivité, en lien avec l'exploitant du domaine skiable.

1.4. Méthodologie du bilan

Le présent bilan de concertation est traité de la façon suivante :

- Une première partie présentant les outils de communication et de concertation qui ont été mis en œuvre ;
- Une seconde partie synthétisant les avis, remarques et questions recueillis sur le projet.

La concertation s'est inscrite dans la volonté d'apporter des réponses aux questions formulées, afin d'informer les personnes s'étant exprimées de la manière dont leurs observations ont pu être prises en compte ou non. Le présent document a pour but de synthétiser les questionnements soulevés par la population, ainsi que d'exposer les réponses que la commune et son maître d'œuvre ont tenté d'y apporter.

Il est par ailleurs précisé que le bilan de la concertation ne peut apporter de réponses à titre individuel, mais uniquement de façon thématique et transversale.

2) Organisation de la concertation

2.1. Principes de la concertation

Le projet de création de la retenue de Cassioz, et son prélèvement dans la nappe associé, est soumis à concertation préalable obligatoire en application de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme.

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;

2° La création d'une zone d'aménagement concerté ;

3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article [L. 122-1](#) du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat ;

4° Les projets de renouvellement urbain. »

La commune de Praz-sur-Arly a mené cette concertation du **15 octobre au 30 novembre 2018**. La collectivité a souhaité que chacun puisse s'exprimer et donner son point de vue sur le projet d'aménagement, au service de l'ensemble des habitants.

La délibération du conseil municipal en date du 25 juillet 2018 approuve le lancement de la concertation pour le projet du plan d'eau, sa passerelle et ses réseaux du 15 octobre au 30 novembre 2018. Les modalités de concertation approuvées à cet effet sont les suivantes :

- La délibération du 25 juillet 2018 lançant la concertation préalable est affichée en Mairie pendant toute la durée de la concertation,
- Une réunion publique est programmée le 16 octobre 2018 à 19h00 salle du conseil en mairie,
- Des informations régulières et actualisées paraîtront sur le site internet de la commune <http://www.mairie-prazsurarly.fr/>,
- Un registre permettant au public de consigner ses observations sera mis à disposition du public à la Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels. Les observations pourront être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-prazsurarly.fr

2.2. Mesures de concertation mises en œuvre

Au-delà de ces modalités, la collectivité a souhaité favoriser la participation du public en mettant en place un dispositif complet d'information sur le projet, afin de toucher un maximum de personnes.

2.2.1. Sites internet

Des informations actualisées ont été mises en ligne sur le site internet de la mairie de Praz-sur-Arly, avec des pages d'informations dédiées au projet. Des actualités ont été également mises en ligne sur la page d'accueil du site internet, afin d'inviter la population à participer à la concertation et à la réunion publique.



Vélo-club de Praz-sur-Arly effectuent une évaluation des enfants dans leur niveau de VTT. C'est un peu comme au...



CONCERTATION PUBLIQUE POUR LE PLAN D'EAU (15-10-2018)
 La commune engage à partir d'aujourd'hui, et jusqu'au 30 novembre, une concertation publique pour présenter le projet de plan d'eau à la population. Une...



ON PARLE QUALITÉ DE L'AIR AU PÉRISCOLAIRE (13-10-2018)
 La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a multiplié les actions de sensibilisation lors de la Semaine de la Qualité de l'Air fin septembre. A Praz-sur-Arly, un véritable...



CONCERTATION PUBLIQUE POUR LE PLAN D'EAU (02-10-2018)
 Le projet de plan d'eau de Praz-sur-Arly est maintenant bien avancé. La commune engage donc une concertation publique pour présenter le dossier à la population. Elle aura lieu du 15...



ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LE NOUVEAU CENTRE VILLAGE (27-09-2018)

nouvelles règles
 + Réparation du pont terminée
 + Fermeture hebdomadaire de la gendarmerie
 + Déclaration annuelle des ruches
 + Formation high-tech à la bibliothèque
 + Praz-sur-Arly station classée
 + Attiré par Roscoff ? Rejoignez le Comité !
 + Glyphosate : un débat passionnant à Praz
 + Un Trophée de la presse municipale pour Praz
 + C'était le cross de l'école publique mercredi
 + Vélo-club : les nouveaux bikers sont là
 + Nouveau : activité tai chi à Praz-sur-Arly
 + Réparation du pont du Nant du Praz
 + Appel à candidats pour l'exploitation des Belles
 + 65 participants au repas des Anciens
 + Tirecorde - Cassioz : les travaux commencent
 + Le chantier du Jorrat avance bien
 + Boudlage du réseau électrique avec la Savoie
 + BRAVO A NOS JEUNES SAPEURS POMPIERS
 + Les poules championnes de Cécile Muffat
 + Appel à la solidarité nationale pour les Antilles
 + Les fleurs à la fête dimanche dernier
 + La mairie partage ses fleurs
 + Révision du PLU : ouverture d'enquête publique
 + Rentrée scolaire ce matin
 + Troc Vert dimanche 3 septembre
 + La circulation perturbée par le Tour de l'Avenir
 + L'arrêté sur le bruit modifié depuis le 1er août
 + Bravo aux bénévoles des Médiévales
 + PLU : modification des dates de l'enquête publique
 + Des travaux en vue d'un lotissement communal
 + Le centre réservé aux piétons 12, 13 et 15 août
 + Nouveau magazine municipal tout

Déchetaria : il faut s'inscrire

A partir du 1er juillet 2017, votre véhicule doit être inscrit pour passer le système de contrôle à l'entrée.

Enquête publique pour le centre

Monsieur le Préfet mène une enquête publique préalable à DUP, pour le projet de nouveau centre du village. Jusque au 19

PAIEMENTS EN LIGNE



ACCÈS RAPIDE

- ❖ DÉMARCHES ADMINISTRATIVES
- ❖ BULLETINS MUNICIPAUX
- ❖ LETTRES D'INFOS
- ❖ ARRÊTÉS MUNICIPAUX
- ❖ MARCHÉS PUBLICS

LETTRE INFOS

Adresse électronique : K

OFFICE DE TOURISME

FACEBOOK



HORAIRE D'OUVERTURE

. du Lundi au Vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 17h
 . le samedi de 9h à 12h...

NOUS CONTACTER

MAIRIE
 36, Route de Megève
 74120 Praz sur Arly
 Tel. 04 50 21 90 28



Concertation publique pour le plan d'eau (02-10-2018)

Le projet de plan d'eau de Praz-sur-Arly est maintenant bien avancé. La commune engage donc une concertation publique pour présenter le dossier à la population. Elle aura lieu du 15 octobre au 30 novembre. Les modalités de la concertation sont précisées ci-dessous.



Ces dernières années la commune a entrepris de mener à bien les études environnementales nécessaires à la création du projet de plan d'eau et retenue collinaire dans la plaine de Cassioz. Ce projet est inscrit au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 5 février 2018 en emplacement réservé n°23 pour le plan d'eau et n°22 pour la passerelle piétonne reliant les deux rives de l'Arly afin de desservir cet aménagement depuis la Plaine des Belles.

L'objectif de ce projet est pour la commune de Praz-sur-Arly de disposer d'une retenue d'eau pour le réseau neige de culture du domaine skiable formé par les trois stations que sont les stations de Flumet, Notre Dame de Bellecombe et Praz-sur-Arly. Dans le cadre de ce projet la commune s'est également vue offrir l'opportunité d'aménager un plan d'eau d'agrément et de baignade, sur son territoire communal, afin de diversifier ses activités touristiques estivales.

C'est dans ce contexte qu'apparaît nécessaire la réalisation de la retenue d'eau de Cassioz. L'emprise totale du projet s'étend sur 3,4 ha, le réseau d'adduction nécessaire à son alimentation sur 1 050 m.

Le projet prévoit la création d'un plan d'eau dont la capacité s'élèvera à 28 000 m³ d'eau pour une surface en eau de 9 950 m². Le projet s'implante à 1015 m d'altitude au niveau du lieu-dit Cassioz. La retenue sera créée en surcreusement pour obtenir le volume souhaité. Les matériaux seuls seront réutilisés pour confectionner les digues. Ces dernières seront enracinées et compactées afin d'assurer leur stabilité.

En conditions normales d'exploitation, la retenue aura les caractéristiques suivantes :

Projet :
 Volume utile 28 000 m³
 Surface mouillée 9 950 m²
 Emprise totale du projet 27 000 m²
 Hauteur maximum remblai / TN 3,50 m
 Profondeur maximale en eau 4,70 m
 Cote niveau d'eau d'exploitation 1016,70 m NGF
 Cote de la digue 1017,20 m NGF
 Cote du fond 1012,00 m NGF
 Altitude maximum de la nappe : (en période de Hautes Eaux) 1010,50 m
 Largeur de la digue en crête 4 m minimum
 Pente talus intérieurs 3 H / 1 V
 Pente talus extérieurs 3 H / 1 V

En application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, ce projet doit faire l'objet d'une concertation préalable.

La délibération du conseil municipal en date du 25 juillet 2018 approuve le lancement de la concertation pour le projet du plan d'eau, sa passerelle et ses réseaux du 15 octobre au 30 novembre 2018. Les modalités de concertation approuvées à cet effet sont les suivantes :

La délibération du 25 juillet 2018 lançant la concertation préalable est affichée en Mairie pendant toute la durée de la concertation.

Une réunion publique est programmée le 16 octobre 2018 à 19h00 salle du conseil en mairie. Des informations régulières et actualisées paraîtront sur le site internet de la commune <http://www.mairie-prazsurarly.fr>.

Un registre permettant au public de consigner ses observations sera mis à disposition du public à la Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels. Les observations pourront être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-prazsurarly.fr

DANS LA MÊME RUBRIQUE

- ❖ Roller-hockey : belle sortie à Grenoble
- ❖ Thomas Fanara signe un nouveau podium !
- ❖ Nouveau centre village : la DUP accordée
- ❖ Chabaud : galet et fanaise dans la station
- ❖ Déchets : nouveau point de collecte au centre
- ❖ Cérémonie d'hommage le 5 décembre dernier
- ❖ THOMAS FANARA TERMINE 2e III
- ❖ Nouveaux points de collecte des déchets
- ❖ Vente de mazots
- ❖ Alerte météo : vents violents avec neige
- ❖ Bel hommage aux Praïns morts pour la France
- ❖ Belle inauguration à l'école et à la bibliothèque
- ❖ CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE
- ❖ Atelier de fabrication de vernis compositeur
- ❖ Découvrez la nouvelle bibliothèque I
- ❖ Louise Chabaud bientôt à l'honneur
- ❖ 12 cm de neige ce matin
- ❖ Meunet : chantier bientôt terminé
- ❖ Le Miras-tyre aux couleurs d'Octobre Roses
- ❖ Les enfants découvrent l'apiculture
- ❖ Un aménagement pour la continuité piétonne
- ❖ Soutenez le projet patrimonial de la Tonnaz
- ❖ Réfection de la RD1212
- ❖ Le pass scolaire 2018 est disponible !
- ❖ Passage des bilans avant la pause hivernale
- ❖ Concertation publique pour le plan d'eau
- ❖ On parle qualité de l'air au périodique
- ❖ Concertation publique pour le plan d'eau
- ❖ Enquête publique pour le nouveau centre village
- ❖ L'Ecole Maternelle Saint-Joseph fait peau neuve
- ❖ RD1212 fermée le 19 septembre dans le centre
- ❖ Restrictions sur l'usage de l'eau
- ❖ Réfection RD1212 : modification entrée de bus
- ❖ Les Andens sur le lac du Bourget
- ❖ Réfection de la RD1212 entre le 17 et le 19
- ❖ Départ de Florence Endras
- ❖ Grand Troc et Concours des Maisons Fleuries
- ❖ Perturbations route des Grabilles
- ❖ Ça tourne à Frachelle I
- ❖ Route d'Héry fermée la semaine prochaine
- ❖ Fonds Pastoral : le chemin des Combes élargi
- ❖ Des effectifs scolaires en hausse
- ❖ Lundi, c'est la rentrée scolaire !
- ❖ Les tarifs de l'eau restent stables
- ❖ Quartier des Varins : la concertation continue
- ❖ Projet du centre village : vers une DUP
- ❖ 15 août : circulation interdite dans le centre
- ❖ Extracollinaire : des cours d'angle à la rentrée
- ❖ Fermeture de la route de Bellevard vers 11h
- ❖ Varins : les enjeux du futur quartier
- ❖ Vigilance orange à la canicule
- ❖ Le projet de plan d'eau vit une nouvelle étape
- ❖ Nouveau PLU en vigueur : principaux changements
- ❖ Ecole publique, bibliothèque : grand déménagement
- ❖ Le puits de l'école passe aux normes PMR
- ❖ La vidéosurveillance en place à Praz
- ❖ Coupure de courant le 26 juillet
- ❖ Jonction piétonne entre le Miras et

A partir du 1er juillet 2017, votre véhicule doit être inscrit pour passer le système de contrôle à l'entrée.

Enquête publique pour le centre

Monsieur le Préfet mène une enquête publique préalable à DUP, pour le projet de nouveau centre du village, jusqu'au 19 novembre.

PAIEMENTS EN LIGNE



PRAZ WEBCAMS

ACCÈS RAPIDE

- ❖ DÉMARCHES ADMINISTRATIVES
- ❖ BULLETINS MUNICIPAUX
- ❖ LETTRES D'INFOS
- ❖ ARRÊTÉS MUNICIPAUX
- ❖ MARCHÉS PUBLICS

LETRE INFOS

Adresse électronique O K

OFFICE DE TOURISME



Concertation publique pour le plan d'eau (15-10-2018)

La commune engage à partir d'aujourd'hui, et jusqu'au 30 novembre, une concertation publique pour présenter le projet de plan d'eau à la population. Une réunion publique a lieu le mardi 16 octobre à 19h en mairie. Le dossier est disponible en mairie mais également sur notre site Internet.



Il s'agira d'un investissement à fort impact pour l'économie locale, puisqu'il sécurisera l'enneigement de culture en hiver, et il offrira un espace de baignade en été, activité très demandée par le public.

L'emprise totale du projet s'étend sur 3,4 ha, le réseau d'adduction nécessaire à son alimentation sur 1 050 m.

Le projet prévoit la création d'un plan d'eau dont la capacité s'élèvera à 28 000 m³ d'eau pour une surface en eau de 9 950 m². Le projet s'implante à 1015 m d'altitude au niveau du lieu-dit Cassioz.

La délibération du conseil municipal en date du 25 juillet 2018 approuve le lancement de la concertation pour le projet du plan d'eau, sa passerelle et ses réseaux du 15 octobre au 30 novembre 2018. Les modalités de concertation approuvées à cet effet sont les suivantes :

La délibération du 25 juillet 2018 lançant la concertation préalable est affichée en Mairie pendant toute la durée de la concertation. Une réunion publique est programmée le 16 octobre 2018 à 19h00 salle du conseil en mairie. Des informations régulières et actualisées paraîtront sur le site internet de la commune. Un registre permettant au public de consigner ses observations sera mis à disposition du public à la Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Il est également téléchargeable en cliquant ici

Les observations pourront être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-prazsurarly.fr

DANS LA MÊME RUBRIQUE

- +J Roller-hockey : balle sortie à Grenoble
- +J Thomas Fanara signe un nouveau podium !
- +J Nouveau centre village : la DUP accordée
- +J Chabaud : gaieté et fantaisie dans la station
- +J Déchets : nouveau point de collecte au centre
- +J Cérémonie d'hommage le 5 décembre dernier
- +J THOMAS FANARA TERMINE 2e !!!
- +J Nouveaux points de collecte des déchets
- +J Vente de mazots
- +J Alerte météo : vents violents avec neige
- +J Bel hommage aux Pralins morts pour la France
- +J Belle inauguration à l'école et à la bibliothèque
- +J CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE
- +J Atelier de fabrication de vermicomposteur
- +J Découvrez la nouvelle bibliothèque !
- +J Louis Chabaud bientôt à l'honneur
- +J 12 cm de neige ce matin
- +J Meuret : chantier bientôt terminé
- +J Le tétras-lyre aux couleurs d'Octobre Rose
- +J Les enfants découvrent l'apiculture
- +J Un aménagement pour la continuité piscicole
- +J Soutenez le projet patrimonial de la Tonnaz
- +J Réfection de la RD1212
- +J Le pass scolaire 2018 est disponible !
- +J Passage des bikers avant la pause hivernale
- +J Concertation publique pour le plan d'eau
- +J On parle qualité de l'air au péri-scolaire
- +J Concertation publique pour le plan d'eau
- +J Enquête publique pour le nouveau centre village
- +J L'Ecole Maternelle Saint-Joseph fait peau neuve
- +J RD1212 fermée le 19 septembre dans le centre
- +J Restrictions sur l'usage de l'eau
- +J Réfection RD1212 : modification arrêts de bus
- +J Les Anciens sur le lac du Bourget
- +J Réfection de la RD1212 entre le 17 et le 19
- +J Départ de Florence Encinas
- +J Grand Troc et Concours des

Les personnes souhaitant d'avantage d'explications pouvaient également télécharger le dossier de concertation préalable contenant des documents explicatifs avec plans techniques du projet, depuis le site internet de la commune.



Il est également téléchargeable en cliquant ici.

Les observations pourront être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-prazsurarly.fr

- +J Les An
- +J Réfecti
- et le 19
- +J Départ
- +J Grand

Ces informations ont également été relayées sur la page Facebook de la mairie.



Mairie de Praz-sur-Arly

- Accueil
- À propos
- Photos
- Avis
- Vidéos
- Publications
- Communauté
- Infos et publicités

[Créer une Page](#)

 J'aime

 Partager



**Mairie de Praz-sur-Arly**
2 octobre 2018 · 🌐

Concertation publique pour le plan d'eau

Le projet de plan d'eau de Praz-sur-Arly est maintenant bien avancé. La commune engage donc une concertation publique pour présenter le dossier à la population. Elle aura lieu du 15 octobre au 30 novembre. Les modalités de la concertation sont précisées ci-dessous.

Ces dernières années la commune a entrepris de mener à bien les études environnementales nécessaires à la création du projet de plan d'eau et retenue collinaire dans la plai...

[Lire la suite](#)



 J'aime

 Commenter



Mairie de Praz-sur-Arly

- Accueil
- À propos
- Photos
- Avis
- Vidéos
- Publications
- Communauté
- Infos et publicités

[Créer une Page](#)

 J'aime

 Partager



**Mairie de Praz-sur-Arly**
15 octobre 2018 · 🌐

Dossier de concertation publique pour le projet de PLAN D'EAU

La commune engage à partir d'aujourd'hui, et jusqu'au 30 novembre, une concertation publique pour présenter le projet de plan d'eau à la population.

Une réunion publique a lieu le mardi 16 octobre à 19h en mairie.

Le dossier est disponible en mairie mais également sur notre site Internet où vous retrouverez notre article complet : <http://www.mairie-prazsurarly.fr/articles.php?art=1624>



 J'aime

 Commenter

Ju Jue, Catherine Boite, Nicolas Picard et 63 autres personnes aiment ça.

13 partages

2.2.2. Relations presse et médias

Le lancement de la concertation préalable a fait l'objet de deux articles dans les éditions locales du journal quotidien « Le Dauphiné Libéré », sortis le samedi 28 juillet 2018, puis le 10 octobre 2018.

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ | SAMEDI 28 JUILLET 2018 | 9

PRAZ-SUR-ARLY

Lancement cet automne de la concertation pour le plan d'eau

Mercredi 25 juillet, la séance publique du conseil municipal s'est déroulée devant un public record ! Une première sans doute avec seize personnes dans la salle pour assister aux onze délibérations. Sans doute "l'effet plan d'eau", projet primordial pour l'économie locale.

« Pour les services de l'État, le dossier technique et environnemental pour la retenue collinaire-plan d'eau est bon », a annoncé le maire, Yann Jaccaz. « Ici, un plan d'eau ça manque l'été, et l'hiver ça assure la neige de culture. » Il s'agit d'un partenariat avec Labellemontagne pour 2,3 Millions d'euros, incluant la passerelle avec Les Belles. La surface concernée est de 3,4 hectares, dont 9 950 m² de surface d'eau, « un peu plus du double de celui de Flumet ». La profondeur maximum serait de 4,7 mètres.

Le préfet saisi concernant l'ancien hôtel du Val d'Arly

Yann Jaccaz a souligné que « sur le plan environnemental on s'est placé dans les règles techniques les plus dures. » Quatorze propriétaires des terrains plus sept autres personnes sont concernées par des passages de canalisations. Les élus ont validé une concertation publique du 15 octobre au 30 novembre 2018.

Concernant le centre-ville, ils ont décidé la poursuite de l'acquisition des terrains dont l'ancien hôtel du Val d'Arly, « par voie amiable ou

par voie d'expropriation dans le cadre d'une Déclaration d'utilité publique. » Le préfet est sollicité pour l'ouverture de l'enquête préalable à la DUP. « On essaie la négociation amiable depuis deux ans, mais le propriétaire demande presque le double de l'estimation des domaines », a rappelé le maire. Pour le centre, « on commence à voir le concret arriver », avec la signature du compromis avec le promoteur choisi prévue fin août. Pour bâtiment du pôle médical et logements locatifs aidés, le planning précis des travaux est attendu de la part du bailleur social qui, selon le premier édile, « a des problèmes pour trouver des entreprises ».

Au chapitre foncier, on notera la régularisation de la route du Plan de Cassioz pour 3 100 € suite à un élargissement de trottoir (en 2012) et avec la SCI les Rhodod (dépendance de la Grioyotire) pour 85 m² de route cédée gratuitement à la commune.

Les élus ont entériné un service de cours d'anglais pour les activités extrascolaires de 15 h 30 à 16 h 30. L'engouement des parents et nombre d'inscrits (les 3/4 des élèves) pour la rentrée a été une bonne surprise. Jeu-



Plan de Cassioz, une vue sur l'emplacement du projet de la retenue collinaire-plan d'eau. Photo DR.

nes diplomates de Megève assurera 32 heures de cours au sein du péri scolaire pra-

lin pour les maternelles, les CP-CE1 et les CE2-CM1-CM2. Un coût de 120 € pour

les parents et 1 800 € pour la commune.

Sylvie BESSY

Nouveaux tarifs aux remontées mécaniques

Les élus ont entériné les tarifs des remontées mécaniques, soit une augmentation de 2,73 % pour le forfait Val d'Arly et 1,95 % pour l'espace Diamant (respectivement 33 € et 41 € pour la journée). Claude Jond, l'élu en charge des finances, a résumé la réforme de l'État concernant la taxe de séjour due par les vacanciers, encaissée par les hébergeurs puis reversée aux communes. « Là, il faut se concentrer pour comprendre ! C'était trop simple avant », a prévenu l'élu. Le but de la réforme est d'inciter les loueurs de meublés à se faire classer. Elle introduit « l'application d'un pourcentage entre 1 et 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé, soit 1 € pour la commune de Praz-sur-Arly. » Pour les autres hébergements (centres de vacances, hôtels, locatifs) les montants sont inchangés (0,60 € à un euro) sauf pour les campings deux étoiles qui passent de 60 à 20 centimes.

Une aide octroyée à l'agriculture de montagne et des tarifs inchangés pour l'eau et l'assainissement

Lors de la séance publique du conseil municipal de mercredi 25 juillet, le 1^{er} adjoint Pierre Bessy a présenté une action is-

en charge des finances sur le montant de l'aide, Pierre Bessy a précisé que le département était un partenaire fiable. Il a



PRAZ-SUR-ARLY

Plan d'eau : enquête publique à partir du 15 octobre



L'implantation du futur plan d'eau en projet. Photo DR

Le maire Yann Jaccaz le confirme : « Le projet de plan d'eau de Praz-sur-Arly est maintenant bien avancé. » Il précise : « Ces dernières années, la commune a entrepris de mener à bien les études environnementales nécessaires à la création de plan d'eau et retenue collinaire dans la plaine de Cassioz. »

Le projet est inscrit au PLU. Cet aménagement sera relié à l'aire de loisirs des Belles par une passerelle piétonne au-dessus de l'Arly. La commune engage une concertation publique pour présenter le dossier à la population.

Ce projet de très longue haleine a pour objectif de disposer d'une retenue

d'eau pour le réseau neige de culture du domaine formé par les trois stations de Flumet, Notre-Dame-de-Bellecombe et Praz-sur-Arly. Dans le cadre de ce projet la commune a saisi « l'opportunité d'aménager un plan d'eau d'agrément et de baignade », afin de diversifier ses activités touristiques estivales.

Le code de l'urbanisme impose une concertation publique préalable. Le 25 juillet dernier, en conseil municipal, les élus ont approuvé le lancement de la concertation du 15 octobre au 30 novembre 2018. Un registre permet au public de consigner ses observations de même que le public pour faire part de ses observa-

tions à urbanisme@mairie-prazsurarly.fr

Une réunion publique est programmée le 16 octobre à 19 h dans la salle de la mairie.

En chiffres sur le terrain

L'emprise totale du projet s'étend sur 3,4 ha, le réseau d'adduction nécessaire à son alimentation sur 1 050 m.

Capacité : 28 000 m³.

Surface d'eau : 9 950 m² (le double du plan d'eau de Flumet).

Profondeur maximale en eau 4,70 m.

Pour en savoir plus : site internet de la commune <http://www.mairie-prazsurarly.fr/>

La réunion publique organisée pour le projet de retenue a fait l'objet d'un autre article dans l'édition « Le Dauphiné Libéré » sorti le vendredi 19 octobre 2018.

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ | VENDREDI 19 OCTOBRE 2018 | 11

PRAZ-SUR-ARLY |

Le plan d'eau sera aménagé sur la plaine de Cassioz en rive gauche de l'Arly

Rondement mené, le tour du futur plan d'eau de la plaine de Cassioz a été blouclé en 50 minutes. Mardi soir à la mairie, 28 personnes étaient venues assister à la réunion publique tenue par cinq élus et la directrice générale des services.

Sécuriser l'économie des sports d'hiver et renforcer l'attractivité estivale

Le maire Yann Jaccaz a rappelé l'historique de sécurisation de la neige de culture : « En 2010, le projet prévu vers les Evettes a été refusé par l'État en raison d'un risque décennal de glissement de terrain, c'est à dire une fois tous les 10 000 ans ! » Les études sont alors reparties de zéro. Un dossier de 800 pages dont 600 pages pour les études d'impact environnemental. Géographie, topographie, géologie, hydrologie, faune, flore, habitat, pendant six ans de procédures, tout a été passé au crible par les services de l'État.

Yann Jaccaz et le bureau d'étude ABEST ont présenté mardi le résumé du projet. Le choix s'est porté sur la plaine de Cassioz en rive gauche de l'Arly, face à l'aire de loisirs des Belles et proche du centre.

L'objectif est de sécuriser l'économie des sports d'hiver et renforcer l'attractivité estivale, car « en 20 ans, la montagne est descendue à la 4^e destination touristique après la mer, la ville et la campagne ». La clientèle veut désormais trouver le produit « baignade ».

Sur le terrain, se trouvent 28 000 m³ d'eau, de 50 centimètres à deux mètres pour la baignade et cinq mètres au plus profond en zone pompage, des chemi-



L'implantation du futur plan d'eau en projet a été détaillée lors d'une réunion publique. Photo DR

nements piétons, une plage enherbée, un local d'accueil, une passerelle de 35 mètres d'un seul tenant au dessus de la rivière pour l'accès depuis Les Belles. Un réseau d'adduction va relier le forage des Varins au plan d'eau.

Le défrichement de la zone envisageable à l'automne 2020

Il a fallu « six ans pour arriver à cette étape » soulignait Yann Jaccaz. Des dossiers de foncier sont en cours « si tout va bien », prochaine réunion publique en automne 2019 et défrichement de la zone envisageable à l'automne 2020 pour une première utilisation pour la neige de culture en hiver 2021.

Après la démonstration très pédagogique, claire et précise, le public avait tout en main pour poser des questions pertinentes, ce qui a été fait en toute décontraction. Ainsi, la « couverture » du fond du lac, sera faite en gravier roulé. Du côté de l'étanchéité, le maire a remarqué que « notre retard sur ce type d'équipement nous permet de bénéficier du retour d'expériences d'autres stations ». Quant à la taille du lac, elle a été définie par le besoin en eau pour la neige de culture. L'ouvrage est dimensionné pour une crue « retour 1000 ans ». Cheminement piétons et cyclistes ont aussi été abordés, le temps permettra d'affiner ces questions.

Sylvie BESSY

L'INFO EN +

UN COÛT DE 2,8 MILLIONS D'EUROS

Pour ce projet de 2,8M €, 800 000 € sont financés par la commune, et 2M€ par Labellemontagne. Des aides sont attendues du Conseil départemental pour 600 000 €, de la Région et de l'État.

LA MUNICIPALITÉ ATTEND LES RETOURS DES HABITANTS

A 19h50, Yann Jaccaz a conclu la soirée dans une bonne ambiance : « On souhaite avoir vos retours, vos remarques, vos idées en ligne ou sur registre à disposition en mairie ». Le dossier est consultable en mairie ou téléchargeable sur le site internet www.mairie-prazsurarly.fr/

Gérer le stationnement autour du futur aménagement

Les habitants ont posé des questions sur le stationnement et les parkings, deux problématiques sur lesquelles les élus ont bien sûr planché en amont.

Pour Yann Jaccaz, « il s'agit d'éviter d'impacter les terres agricoles et éviter que les gens n'envahissent la route du plan de Cassioz », rappelant l'utilisation du parking des pistes et le projet de parking en bas de la route du marais qui pourrait ac-

cueillir 250 à 300 véhicules.

La création d'une voie pour désenclaver le lotissement du Crystal d'Arly est d'ailleurs prévue.

Une navette en continu est envisagée. L'agrandissement du parking des Belles ne peut être que limité et pas au détriment du terrain des Montgolfières, homologué par l'aviation civile pour le décollage des ballons.

S.B.

2.3. Moyens d'expression

L'ensemble de la population avait la possibilité de se prononcer sur le sujet, grâce à la mise en place de plusieurs supports à disposition :

- Registre de concertation mis en place à l'accueil de la mairie de Praz-sur-Arly ;
- Par courrier électronique, adressé au service urbanisme de la mairie de Praz-sur-Arly via l'adresse urbanisme@mairie-prazsurarly.fr ;
- Par voie postale, par courrier adressé à la mairie de Praz-sur-Arly ;
- Prise de parole en réunion publique.

2.3.1. Recueil des avis écrits

Un registre a été tenu à disposition du public pendant toute la durée de la concertation, soit du **15 octobre au 30 novembre 2018**, à l'accueil de la mairie de Praz-sur-Arly.

Le dossier de concertation préalable présentant un résumé du projet avec plans techniques, ainsi que les dossiers réglementaires environnementaux (Dossier Loi sur l'Eau et Demande d'Autorisation de Défrichement avec étude d'impacts), étaient joints au registre et consultables sur place.

2.3.2. Réunion publique

Une réunion publique d'informations s'est déroulée le mardi 16 octobre à 19h00 en salle du conseil à la mairie de Praz-sur-Arly. Cette réunion a été menée de la façon suivante :

1° Présentation du contexte du projets et de ses principaux objectifs par : M. Yann JACCAZ (Maire de Praz-sur-Arly) ;

2° Présentation du projet d'aménagement par : M. Alexandre LIOTARD et M. Damien LAFAVERGES (Bureau d'étude ABEST Ingénierie, maître d'œuvre du projet) ;

3° Echanges et débats : Les personnes présentes ont pu poser leurs questions aux différents intervenants.

Ainsi, 28 personnes ont participé à la réunion publique organisée le mardi 16 octobre, de 19h à 20h, en salle du conseil, à la mairie de Praz-sur-Arly. Le projet a suscité de nombreuses remarques et interrogations de la part des personnes présentes. Certaines interventions dépassaient le simple cadre du projet, mais permettaient toutefois d'alimenter le débat ou de préciser des éléments de contexte du projet.

3) Bilan de la concertation

3.1. Bilan quantitatif

3.1.1. Répartition des contributions selon les moyens d'expression

Différents moyens d'expression étaient donnés à la population pendant toute la durée de la concertation préalable. Au total, 36 avis ont été recueillis. La majorité des avis et questions ont été formulées pendant la réunion publique, le reste majoritairement par mails.

Moyens d'expression	Nombre d'avis / questions	Part en %
Réunion publique	20	56
Mails	8	22
Registre	5	14
Courriers	3	8
TOTAL	36	100

3.1.2. Répartition des contributions selon les thématiques abordées

Les avis reçus et questions posées ont été classés selon plusieurs thèmes. Un avis reçu pouvant aborder plusieurs thématiques, le total des sujets abordés est supérieur au nombre d'avis exprimés.

Les thématiques ayant suscité le plus de remarques ou interrogations, de manière positive ou négative, sont les avis d'ordre général, les détails du projet, les stationnements ou accès, et l'économie.

Thématiques	Nombre d'avis / questions	Part en %
Avis d'ordre général	9	20
Détails du projet	8	18
Stationnement / accès	7	15,5
Economie	7	15,5
Exploitation	5	11
Impacts environnementaux	4	9
Risques naturels	3	7
Travaux	1	2
Planning	1	2
TOTAL	45	100

La concertation a aussi été l'occasion pour les habitants du quartier d'interroger les représentants de la commune sur le devenir de leur quartier, avec la gestion du stationnement sur les alentours.

Les questions posées, et notamment pendant la réunion publique, ont permis de clarifier des détails techniques et dispositions prises pour exploiter l'ouvrage projeté.

3.2. Questions et avis reçus par thématique

3.2.1. Avis d'ordre général

La concertation a reçu de nombreux avis d'ordre général sur le projet. Sur ces 9 avis, 8 sont positifs et soutiennent le projet, qu'ils voient comme essentiel pour la vie de la commune. L'autre avis reste neutre et pose une question :

- *Pourriez-vous me confirmer que le plan d'eau à un objectif TOURISTIQUE ? Si oui, pourriez-vous en préciser les fondements ?*

Le plan d'eau aura une double vocation touristique : pour la neige de culture l'hiver, et pour la baignade et l'agrément l'été. La neige de culture est un aspect maintenant indispensable pour assurer l'ouverture des pistes de ski sur la période de Noël, et donc assurer l'économie de la commune, en grande partie basée sur le tourisme. La diversification des activités estivales est également un point crucial pour attirer une clientèle estivale. Le plan d'eau a donc bien un objectif touristique.

3.2.2. Détails du projet

- *« Quel sera l'aspect du lac ? »*

La retenue de Cassioz sera étanchée avec un complexe d'étanchéité, surmonté d'un confinement composé de graviers roulés, tenus par des traverses en bois entre les différentes profondeurs de baignade. La plage sera enherbée avec de grands solariums en deck bois.

- *« Le bassin est un peu grand, ne peut-on pas le faire plus petit ? »*

Le volume de la retenue (28 000 m³) a été dimensionné de façon à répondre aux besoins d'eau pour la neige de culture de la station. Elle permettra de disposer d'un bassin tampon avec une capacité suffisante pour produire de la neige de culture en période hivernale sans prélèvements importants en période d'étiage et de forte fréquentation de la station, et donc de forte utilisation des captages d'eau potable.

La profondeur du bassin est contrainte par le niveau de la nappe sous-jacente en hautes-eaux. Un approfondissement du bassin n'est de ce fait pas possible, la surface en eau ne peut donc pas être réduite.

- *« Pourquoi à cet emplacement, si proche d'habitations existantes ? »*

L'emplacement du plan d'eau a été choisi de façon à pouvoir avoir une double vocation touristique : pour la neige de culture l'hiver, et pour la baignade et l'agrément

l'été. Cette deuxième utilisation nécessite un emplacement proche du village et en continuité de la base de loisirs des Belles, pour être facilement accessible par la population. Cette partie du Plan de Cassioz, avec sa topographie idéale, répond parfaitement à cet objectif.

L'implantation choisie a aussi pour but d'impacter le moins possible les terres agricoles de qualité. Ainsi, le projet est essentiellement installé sur des terres dont le sous-sol est moins favorable à la qualité de l'herbage.

Il est également tenu compte des enjeux naturalistes, de l'impact sur les milieux ouverts ou forestiers, tout en évitant les zones contraintes par des risques d'inondation au Plan de Protection des Risques Naturels. La solution présentée est donc un compromis entre tous ces enjeux.

➤ *« L'orientation par rapport au soleil est-elle favorable pour chauffer l'eau ? »*

La plage est prévue sur le côté Nord-Est de la retenue. Orientée Sud-Ouest, elle a donc la meilleure orientation possible vis-à-vis de l'ensoleillement. Au niveau de la zone de baignade, différentes profondeurs d'eau permettent d'évoluer dans le milieu souhaité. Ces profondeurs seront inférieures au reste de la retenue, et favorables pour le réchauffement de l'eau avec le soleil.

➤ *« Y aura-t-il des barbecues ? »*

Oui, des barbecues seront placés à proximité de la retenue.

➤ *« Le plan d'eau sera-t-il clôturé ? » « Cette clôture devrait être en cohérence avec l'environnement fait de chalets traditionnels en bois ; il faudrait donc que cette clôture soit en bois et non pas en grillage ou fil de fer, ce qui dénaturerait complètement le site ; les clôtures entourant les constructions proches du hameau étant toutes en bois. »*

➤ *« La solution ne peut être des grillages qui rappèleraient des camps et non pas une station de sports d'hiver ou d'été. Ce problème pourrait être solutionné, nous semble t'il, par le fait de situer le local pour le paiement des entrées de l'autre côté de l'Arly avant la passerelle qui enjambe l'Arly du côté de la plaine des Belles où serait prévu, selon nos informations des possibilités de stationnement. »*

Une clôture est indispensable en hiver sur le pourtour des rives pour matérialiser le lac et éviter tout accident de glissade.

Afin que le public ne s'approche pas des habitations des riverains ou ne s'engage dans les champs agricoles voisins, une clôture sera mise en place autour du périmètre de loisirs du lac. La remarque sur l'apparence des clôtures sera prise en compte. Autant que possible, ces clôtures seront réalisées avec des matériaux respectant l'architecture locale, mais non définis à ce jour.

En saison hivernale, il pourrait être imaginé que certains tronçons de clôture soient retirés pour garantir une jonction piétonne directe entre les cheminements du lac, depuis la base de loisirs, et le parcours piéton du domaine nordique, damé par l'exploitant du domaine skiable, qui passe dans la prairie voisine.

- « *La distance prévue actuellement apparaît comme beaucoup trop faible avec le lot de ses conséquences. Bruit... [...] Nous considérons que la distance devrait être de 80 mètres minimum par rapport aux limites de propriété des constructions existantes.* »

Les principales nuisances que généreront le plan d'eau proviendront de la zone baignade. Une réflexion pour limiter l'impact sonore du plan d'eau sur les zones d'habitation a été menée. Les mesures de réduction d'impact qui en découlent sont :

- L'éloignement des plages : la zone de baignade est située sur le côté opposé par rapport aux zones d'habitation. Ainsi elle est située à plus de 60m des terrains bâties (70m des habitations) ;
- L'aménagement d'un merlon végétal avec plantations dans l'axe sonore plage <-> zone habitation.

Comme expliqué dans la remarque précédente, et dans le but que le public ne s'approche pas des habitations des riverains ou ne s'engage dans les champs agricoles voisins, une clôture sera mise en place.

- « *La hauteur des digues prévues devrait être inférieure à l'altitude des terrains des constructions mitoyennes (hauteur des digues inférieure à l'altitude 1017 mètres) [...] il faut donc éviter que ces habitations aient comme vue un mur constitue par une digue et il faut donc permettre que la vue porte sur le plan d'eau lui-même.* »

Plusieurs contraintes techniques imposent un niveau de calage des digues de la retenue à la cote 1017,20m. Du fait de sa localisation proche du centre village et de la proximité des habitations, un effort particulier d'intégration sera réalisé pour atténuer l'effet de digue.

- « *La butte prévue au Nord Est du plan d'eau n'apporte rien si ce n'est de cacher la vue sur l'environnement extérieur : massif des Fiz, plan d'eau etc.* »

Les petites buttes prévues en pourtour de la retenue et notamment celle au Nord-Est font partie de l'aménagement paysager. Elles ont pour rôle de couper le bruit et la visibilité entre les zones d'habitations de la zone de baignade. La hauteur de la butte Nord-Est est seulement de 1,50m par rapport au terrain naturel, de façon à ne pas couper la visibilité sur le reste de l'environnement.

Néanmoins, la municipalité entamera des discussions avec les propriétaires des maisons en contact direct avec le tènement du lac afin de connaître leur position, ces habitations étant les plus impactées. L'ampleur de l'aménagement et de la butte sera fait en fonction de leurs remarques.

3.2.3. Stationnement / accès

- « *Comment se fera l'accès au plan d'eau ?* »
- « *Accès piéton possible pour les riverains depuis la route du Plan de Cassioz ?* » ; « *Chemin d'accès pompiers : ce chemin, devrait être strictement limité à l'accès des pompiers et non ouvert aux piétons car les conséquences seraient : - un encombrement de la route de Cassioz les jours d'été [...] ; - des désagréments importants pour les riverains dont les terrains sont orientés dans cette direction.* »

L'accès au plan d'eau ne se fera pas par la route du Plan de Cassioz pour les non-riverains. Des navettes seront mises en place depuis le front de neige et la zone ludique des Belles. L'accès principal se fera à pieds via la passerelle à créer sur l'Arly. La police municipale veillera à ce qu'il n'y ait pas de stationnement irrégulier sur les routes du Plan de Cassioz ou des Thouvassière. Un accès secondaire sera assuré, pour les piétons uniquement, par la route du Plan de Cassioz, par la voie réservée aux services.

Les parkings de la commune sont à l'étude pour être agrandis, notamment vers la station de pompage AEP des Iles.

- « *Peut-on fermer par une borne avec badge la route du Plan de Cassioz ?* »

Non, cela serait pénalisant pour les riverains et leurs visiteurs.

Une réflexion plus poussée sur la solution d'accès la plus adéquate doit encore être faite par la commune.

- « *Paiement pour accès au plan d'eau ?* »

La mise en place d'un paiement pour l'accès au plan d'eau n'est pas encore défini.

- « *Quel type de barrière sera installé sur la voie d'accès secours ?* »

Le type de barrière n'est pas encore arrêté, il sera défini en phase Projet. Elle sera réalisée avec des matériaux permettant de s'adapter à l'architecture locale.

- « *Pour les cyclistes, où se fera le stationnement des vélos ? Le chemin en pourtour du lac sera-t-il cyclable ?* »

Une zone de stationnement des vélos sera aménagée au niveau de la zone ludique des Belles. Le cheminement autour du lac pourrait être cyclable, mais ce n'est pas encore défini à ce jour.

- « *Peut-être un chemin pour remonter l'Arly avec.* »

Le chemin d'accès au lac sera dans la continuité de celui des Belles. La commune prévoit également un aménagement pour améliorer le chemin piéton créé l'an dernier entre le pont de l'Ile et la route du Crystal d'Arly, qui assure la continuité de promenade sur les berges de l'Arly depuis Meuret et les Varins.

3.2.4. Economie

- « Quel est le coût du projet ? »

Le coût total des travaux est estimé à 2 306 000 € HT. Il se décompose comme suit :

- Dispositif de captage : 170 000,00 € HT
- Réseau d'adduction : 320 000,00 € HT
- Retenue :

Terrassements généraux et étanchéité	917 469,40 €
Aménagements paysagers et zone de baignade	403 571,50 €
Bâtiment d'accueil de 60 m² environ	120 000,00 €
Local pied de lac	128 000,00 €
Sous-total retenue	1 569 040,90 € HT

- **TOTAL :**

Total des travaux HT	2 059 040,90 €
Honoraires et imprévus (environ 12%)	247 084,90 €
Total HT	2 306 125,80 € HT
T.V.A. 20%	461 225,2 €
Total TTC	2 767 351 € TTC

Il convient de préciser que le délégataire en charge de l'exploitation du domaine skiable prend à sa charge les travaux de terrassement et d'étanchéité, d'adduction et de captage (1 410 000 euros).

Pour ce projet dans le cadre du Plan Tourisme, le Conseil Départemental, prévoit une subvention de 586 000 euros et le Conseil Régional prévoit également une subvention de 324 000 euros.

Plusieurs remarques ou avis appuient également l'intérêt économique que porte le projet, l'économie touristique étant la principale économie de la commune :

- « *Projet majeur et nécessaire pour l'économie et la vie de Praz-sur-Arly.* »
- « *On espère que ce projet va aboutir le plus tôt possible afin de donner une dynamique positive à l'économie et au développement du village [...].* »
- « *Projet indispensable aujourd'hui pour apporter une nouvelle offre pour la clientèle d'été. [...] Il faut se diversifier et ne plus compter sur notre seule montagne.* »
- « *Un tel projet est essentiel pour sécuriser l'économie liée au ski en permettant de garantir le niveau d'enneigement tout au long de la saison. Il permet aussi*

en été un parcours client riche d'activités diverses (plaines de jeux, baignade, détente,...). C'est un complément essentiel à l'offre touristique. »

3.2.5. Exploitation

- *« Comment sera surveillée la baignade ? »*

Des horaires d'ouverture de la retenue pour la baignade seront définies. Un maitre nageur permettra la surveillance du plan d'eau pendant ces horaires d'ouverture.

- *« Le site sera-t'il ouvert toute l'année ? »*

Le site pourra être accessible toute l'année mais la baignade ne sera autorisée qu'une partie de l'année, sur une période estivale restant à définir. L'hiver, le pourtour du lac sera damé pour être accessible à skis de fond. Le reste de l'année, un cheminement piéton, associé à la passerelle sur l'Arly, permettra une promenade depuis la zone de loisirs des Belles.

- *« En ce qui concerne l'hiver, le développement des canons à neige est primordiale et ce plan d'eau assurera un bon approvisionnement en eau. »*

Le plan d'eau est en effet indispensable pour constituer un stock d'eau tampon pour la neige de culture, primordiale pour assurer l'ouverture de la station de ski.

3.2.6. Impacts environnementaux

- *« Quel est l'interface avec la nappe en-dessous ? »*

La côte projet du fond de la retenue est de 1012,00m. Au niveau du projet de retenue, la nappe sous-jacente est à une altitude maximum de 1010,50m en période de hautes eaux, soit environ 6m sous le terrain naturel. Les terrassements resteront au-dessus de ce niveau maximum pour ne pas affecter la nappe. Il n'y aura pas d'interface entre le projet et la nappe sous-jacente.

Seul le prélèvement d'eau au niveau des Varins aura une interface avec la nappe du Haut-Arly. Le pompage sera asservi avec des seuils limitant son débit ou coupant le pompage, pour ne pas impacter les prélèvements d'alimentation en eau potable.

« L'implantation choisie correspond au lieu où une harde de biches et de cerfs vient régulièrement se nourrir ce qui constitue un apport écologique notable. »

Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale consultable pendant la durée de la concertation préalable. Dans cette étude a bien été mentionnée la présence de mammifère dans les boisements en bordure de cours d'eau. Le projet a donc été adapté pour ne pas détruire toute la forêt alluviale et laisser une grosse partie des forêts faisant office de corridor écologique.

3.2.7. Risques naturels

- « *Comment seront gérés les écoulements en amont de la retenue, parfois gros lors de la fonte des neiges ?* »

La retenue a été dimensionnée de façon à prendre en compte une crue pour un événement pluvieux de retour millénal. Sous le platelage bois de la plage, une surverse suivie d'un caniveau de 0,45*0,45m, puis d'une buse Ø500 se déversant dans l'Arly assureront l'évacuation des eaux du bassin-versant intercepté par la retenue. La revanche (différence de niveau entre le niveau d'eau normal du lac et le sommet de digue) de plus de 40cm est également dimensionnée pour une crue de retour 1000 ans.

En cas de catastrophe naturelle entraînant une rupture de la digue de la retenue, plusieurs scénarios ont été étudiés dans l'étude de rupture du risque de digue jointe aux dossiers réglementaires d'autorisations et consultables pendant la concertation préalable. La modélisation réalisée pour simuler les impacts qu'aurait une éventuelle rupture de digue de l'ouvrage a montré que le cheminement possible d'écoulement présente peu d'impacts car les écoulements rejoignent rapidement le lit majeur du torrent de l'Arly, dont les caractéristiques morphologiques permettent de contenir l'onde de crue au sein du cours d'eau, sans divagation possible vers des enjeux humains ou matériels.

« [...] Créer un fossé d'écoulement d'au moins 2m par 0.5m de profondeur entre le talus de l'étang et les terrains des riverains. Pas de tuyau car la glace charriée par l'eau risque de le boucher (déjà vu sur le chemin de Cassioz). [...] »

Concernant les écoulements d'eau amont n'arrivant pas dans la retenue, le projet a défini un principe de réalisation d'un fossé captant ces écoulements, de façon à ne pas impacter les habitations à l'aval. L'implantation exacte de ce fossé sera défini dans les études en phase Projet et en phase d'Exécution des travaux.

3.2.8. Travaux

« Y aura-t-il une incidence sur les riverains pendant la pose des réseaux sous voirie au niveau du Plan de Cassioz ? »

Le projet prévoit la pose des réseaux sous la voirie nécessitant l'ouverture de tranchées le long de la route des Varins, de la route des Thouvassières et de la route du Plan de Cassioz. Des feux de chantier destinés à réguler la circulation devront être mis en place. Les travaux permettront un accès aux riverains sous certaines contraintes, non définies encore.

Néanmoins, vu la largeur de la route du Plan de Cassioz, et des doutes sur le lieu d'implantation de certains réseaux, la Municipalité va finalement opter pour un passage des conduites sur l'autre rive de l'Arly, par les Belles. Les riverains ne subiront pas, ainsi, de gêne durant le chantier.

3.2.9. Planning

« Les délais trop longs nécessaires à la réalisation d'un tel beau projet « d'utilité publique ». »

La présentation publique a permis de reparler des échéances de réalisation du projet. Suite à l'abandon du projet de retenue aux Evettes il y a un peu plus de 10 ans par les services de l'Etat (risque potentiel décennal de glissement de versant ancien), le projet de Cassioz a vu le jour. En raison des nombreuses réglementations, l'étude a duré près de 6 ans, ce qui est effectivement long. Autant d'aspects techniques et juridiques sur lesquels la Municipalité n'avait pas pris. Les dossiers réglementaires environnementaux (dossier d'autorisation environnementale) ont été déposés en juin 2017. L'instruction est en cours et en attente des autorisations foncières (dossiers de foncier en cours).

Suite à une enquête publique conjointe qui devrait pouvoir se réaliser à l'automne 2019, les autorisations seront délivrées avant le début des travaux préparatoires qui sont programmés à l'automne 2020. Avec une construction au printemps et à l'été 2021, la retenue pourra être mise en service pour l'hiver 2021/2022.

3.3. Conclusion, les enseignements de la concertation

Le présent bilan permet de montrer que les modalités de concertation prévues ont été mises en œuvre.

Cette concertation a permis :

- Aux habitants de prendre connaissance du projet et de poser leurs questions, afin de comprendre les objectifs, le fonctionnement et l'exploitation de la retenue ;
- D'apporter des remarques constructives aux travers des remarques exposées à l'oral et des avis écrits.

De manière générale, le bilan tiré de cette concertation est positif. Le projet de retenue à double vocation touristique été/hiver est perçu positivement par la population de Praz-sur-Arly. Les remarques et avis ont alimenté le projet et ont permis certaines adaptations du projet. D'autres adaptations du projet seront prises en phase Projet, étape abordant de façon plus détaillée le projet de retenue.

Les principaux points d'attention soulevés par le public pendant la concertation concernent :

- Les accès au projet depuis le quartier résidentiel de la plaine de Cassioz ;
- Les modalités d'exploitation du plan d'eau ;
- L'aménagement paysager.

Suite à cette concertation, le projet a notamment évolué en partie pour éviter les problématiques engendrées par les travaux sur la route des Thouvassières et la route du Plan de Cassioz. Les travaux de pose du réseau d'adduction entre le forage des varins et la retenue de Cassioz ne se feront plus sur ces petites voiries. Il a été décidé d'emprunter un tracé moins impactant en rive droite de l'Arly, avec l'emprunt de cheminements piétons et en partie de la route des Belles.

ANNEXES

ANNEXE I : Présentation de la réunion publique du 16/10/2018